

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
(PPU) DU PLATEAU CENTRE DE SAINTE-FOY

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en la mise en œuvre de certaines actions d'embellissement et de réaménagement prévues au plan d'action qui accompagne le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy. Entre autres, le secteur de l'Église – De Rochebelle et le secteur multifonctionnel régional Laurier, qui incluent l'avenue Roland-Beaudin, le boulevard Hochelaga et la rue Lavigerie, comptent plusieurs nouveaux projets et deviendront un lieu important d'équipements publics et privés.

Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures, relevant de la compétence de proximité et s'inscrivant dans la mise en œuvre du plan d'action du PPU du Plateau centre de Sainte-Foy en vue, par exemple, de la réalisation d'une nouvelle trame de rues, du réaménagement de rues existantes, de l'aménagement d'aires de stationnements desservant les établissements publics, de la création d'un réseau pédestre et cyclable convivial et sécuritaire, de l'aménagement d'un réseau d'espaces publics ainsi que de la mise en place de conditions favorables à de nouveaux développements. Ces interventions peuvent nécessiter la construction et la modification d'infrastructures publiques ainsi que l'enfouissement et la rationalisation de réseaux d'utilité publique, l'acquisition d'immeubles et de servitudes, les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisard ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduites souterraines des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, l'installation de panneaux de signalisation, les aménagements paysagers et le déplacement des utilités publiques, ainsi que divers ouvrages et travaux connexes.

Le projet peut également nécessiter l'embauche du personnel requis pour sa réalisation.

2. Les services professionnels et techniques requis portent sur la planification, la réalisation d'études conceptuelles préliminaires, la production de plans et devis, la réalisation et le suivi de projets et toute autre activité en lien avec la gestion et la promotion du projet.

3. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

4. Le projet est localisé sur le territoire de la ville dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 5 370 000 \$.

TOTAL : 5 370 000 \$

Annexe préparée le 6 décembre 2018 par :

Diane Collin, conseillère en architecture
et en design urbain
Division des projets majeurs
et de la mise en valeur du territoire
Service de la planification, de l'aménagement
et de l'environnement